

VILLE DE HOUPEVILLE

DELIBERATION N° 35/2022

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

OBJET : MISE A JOUR DE LA TARIFICATION AU NIVEAU DU CIMETIERE

15-12-2022/07

Rapporteur : M. Edmond DELTOUR, Adjoint aux Finances et aux travaux

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2223-1 et suivants
- La délibération n° 24/2017 du Conseil Municipal du 20 juin 2017

Chers(es) Collègues,

Selon les termes de l'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour fixer le montant des concessions. A ce jour, il convient d'ajouter un tarif propre au colombarium.

Au titre de la réglementation, les deux tiers du prix d'une concession sont inscrits au titre des recettes de la Commune, le dernier tiers étant lui affecté au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Je vous propose de modifier la tarification précitée de la façon suivante :

	Durée (année)	Objet	Coût
Concession	15	Pleine terre (2m ²)	130 €
		Caveau (2,25m ²)	180 €
		3 places	260 €
	30	Pleine terre (2m ²)	220 €
		Caveau (2,25m ²)	260 €
		3 places	370 €
50	Caveau	600 €	
	3 places	840 €	
Cavurne	15		300 €
	30		500 €
		Pierre tombale	91,47 €
Colombarium	15		300 €
	30		500 €
Exhumation			35 €
Vacation funéraire			25 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADOPTER, A L'UNANIMITÉ, LA DÉLIBÉRATION :

- Validant la nouvelle grille tarifaire afférente au cimetière

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire,

Monique BOURGET

VILLE DE HOUPEVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DÉCEMBRE 2022

=====

L'an deux mil vingt-deux 15 décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 9 décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique BOURGET, Maire.

Étaient présents : Emmanuel RIVALAN – Judith HEILMER DE TOLEDO (arrivée 19h25 et prend part au vote à compter de la Délibération N°33) - Edmond DELTOUR – Véronique DESCHAMPS – Philippe VAUCHEL - Odile LATZ - Rose-Marie DUBOIS - Alain NICQ - Françoise NEE - Xavier FALCONI – James ELIOT - Angélique BOUCHER - Jérôme THUAULT - Eugénie DOS SANTOS (arrivée 19h10 et prend part au vote à compter de la Délibération N°29) - Jannick CHANAL -

Étaient absents excusés : Maurice MAILLARD (pouvoir donné à Mme DUBOIS Rose-Marie), Bernadette BEAUCAMP (pouvoir donné à Mme Véronique DESCHAMPS), Damien TIBERGHIE (pouvoir donné à Mme Odile LATZ), Stéphane BELLEDAME (pouvoir donné à M. Jérôme THUAULT).

Étaient absents non excusée : Christelle LECOURTOIS

Secrétaire de séance : Xavier FALCONI

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

La séance a été ouverte par Monique BOURGET à 19H05.

